

Compte rendu d'Assemblée Générale Ordinaire

Association La Male Beste / Lo Casse Afogat
Adresse 66 grand rue 34220 Riols

A Riols, le 23/11/2014

Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du : 23/11/2014

Le 23/11/2014 à 11H, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Riols sur convocation écrite faite par le conseil d'administration en date du 15/09/2014. L'assemblée est présidée par M VILLEZ, assisté de Mlle BOUDET, en qualité de secrétaire de l'association.

16 membres de l'association sur 22 sont présents. En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Formation et ateliers.
- 2 Sécurité et assurances
- 3 Démissions.
- 4 Présentation des nouveaux membres.
- 5 Compte rendu des comptes de l'association.
- 6 Modification tarification des contrats.
- 7 Renouvellement du poste de trésorier et de secrétaire.

Allocution de bienvenue :

M VILLEZ, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Rapport moral du Président

Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé et rappelle les obligations d'investissement personnel tant au niveau des entraînements que de l'instruction afin de proposer des activités de qualité (un document sera réalisé pour informer la compagnie des besoins et des avancements des projets de chacun pour l'association). Il informe de la mise en place des entraînements au gymnase pour l'année 2015 et du courrier attendant (en pièce jointe).

Suite à la réunion du C.A rapport porté au 25/05/14, qui confirme l'attribution des cartes d'adhérents à l'ensemble des personnes oeuvrant au sein de la compagnie (précisant que ses derniers

doivent effectuer une période de probation indiqué dans les documents déclarés en sous-préfecture).

Qu'il est obligatoire de posséder au sein de l'association divers documents : pièces d'identités Française ou Européenne, visite médicale à jour est conforme ainsi qu'une attestation d'assurance civil précisant que l'activité de la compagnie effectuée de l'escrime historique ne rentrant pas les dénominations des différentes Fédérations. A ce jour peu de membres sont à jour.

Qu'il a été négocié avec un courtier en assurance (la société JPAC) une révision

des prestations d'assurance prenant en compte la partie à la charge de la victime (environ 20 % non remboursé par les assurances : de la compagnie, de la festivités, de la SECU et des complémentaires). Ce projet est en attente de réception du devis qui sera délivré lors de la prochaine AG.

La compagnie est actuellement déclarée en Gendarmerie. Une liste des personnes susceptible de porter des armes de catégorie D1 (nouvelle loi de 2014), sera fournie. Un document est transmis à l'ensemble de la compagnie expliquant les nouvelles réglementations.

Une formation aux premiers secours sera réalisée dans le courant 2015, selon la demande des adhérents. Mr Calvet a été contacté pour pouvoir réaliser ce stage. Mathieu VILLEZ nouvellement formateur PES1(secours individuel. Il sera en mesure de recycler annuellement les adhérents.

Un extincteur a été acheté pour éviter tout risque d'incendie, il reste à solutionner les risques de chutes et de blessures liés à la reconnaissance des piquets de tentes. Enfin il est demandé si des adhérents souhaitent démissionner.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Prendent successivement la parole :

Mr BOUDET François-Marie et Mme BOUDET Anne-Claire annoncent leurs choix de démissionner.

Mme VILLEROY Josiane qui pour des raisons personnelles a établie sa lettre de démission au 31/12/2014 (en pièce jointe), souhaite suite à un débat avec Mr GUEZEL Philippe (entrant dans l'article 14 de la commission de conciliation du règlement intérieur) revenir sur son courrier. Cette dernière est rétablie à l'unanimité et reconduite par vote à son poste de trésorière.

Sont démissionnaires Mme VIDAL Sophie et Mme Martin Florence.

Suite à ce débat Mr BOUDET François-Marie et Mme BOUDET Anne-Claire annoncent leurs choix de revenir au sein de l'association qui est accepté par l'ensemble des adhérents.

Présentation des nouveaux membres :

Mr SELZER Sylvain ainsi que Mme AZZOUZ Margaux et Mme De Luca Catherine sont confortés (voir Article 6 de la Charte du règlement intérieur) en tant que derniers adhérents au sein de l'association suite à leur période de probation.

De nouveaux membres sont présentés à l'association soit Mme PEYRE Sophie, Mme HERNANDEZ Juliette, Mr NOVIK Emil (à jour de sa cotisation 2015), Mr BUC Roland et Mr STEFF Kévin.

Les nouveaux membres seront nommés lors de la prochaine AG, après sa période de probation.

Et il est annoncé une future demande de Mr CASROUGE Sébastien, qui est accepté selon les dispositions du règlement intérieur.

Le bureau souhaite augmenter le prix des prestations suite à l'obligation de louer un camion. Il est demandé si l'ensemble des adhérents acceptent qu'une journée de prestation soit tarifée pour un montant minimum de 1000 € (si location du camion), que pour deux journées le tarif minimum soit de 1800 € (si location du camion). Cette tarification est acceptée à main levée à l'unanimité.

Vote du rapport moral

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M VILLEZ met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Rapports des responsables de commission

M GUEZEL apporte à l'oral l'avancement des projets, entre autre : La modification des fourches, la réalisation d'une cuisine médiévale.

Rapports et compte-rendu financier

Mme VILLEROY Josiane trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 1392,00 €.

L'ensemble des informations sont présenté en pièces jointes.

Rapport du commissaire aux comptes

M GUEZEL(Vice-Président), donne lecture de son rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Il certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par le trésorier

Décharge au trésorier

Mme VILLEROY Josiane, après avoir remercié M GUEZEL commissaire aux comptes pour son travail, soumet alors au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des commissaires aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2014 ».

Cette résolution est adoptée par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Election du nouveau trésorier

M VILLEZ reprend la parole pour faire l'appel des candidatures pour l'élection du trésorier. Suite au choix de Mme VILLEROY de continuer au sein de l'association.

1 membre de l'association se porte candidat pour le siège de trésorier à pouvoir.

Le vote de l'assemblée a lieu, à bulletins secrets, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de M VILLEZ et de M GUEZEL.

Résultat du dépouillement :

- Nombre de votants 16
- Nombre de bulletins blancs et nuls 0
- Nombre de bulletins valables 10

Ont été déclarés régulièrement élus :

1. Mme VILLEROY Josiane, demeurant, N° 7 Moulin Bat 81110 Arfons, de nationalité Française, 16 voix.

Election du nouveau secrétaire

M VILLEZ reprend la parole pour faire l'appel des candidatures pour l'élection du trésorier. Il expose également les dispositions statutaires prévues en la matière telles que fixées dans les statuts.

1 membre de l'association se porte candidat pour le siège de trésorier à pouvoir.

Le vote de l'assemblée a lieu, à bulletins secrets, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de M VILLEZ et de M GUEZEL.

Résultat du dépouillement :

- Nombre de votants 16
- Nombre de bulletins blancs et nuls 0
- Nombre de bulletins valables 16

Ont été déclarés régulièrement élus :

2. Mr SELZER Sylvain, demeurant, hameau de BRASSAC, 34220 Saint-Pons de Thomières, de nationalité Française, 16 voix.

Mr VILLEZ Romain et Mr GUEZEL Philippe sont réélus à leur poste.

Fixation du taux des cotisations

M VILLEZ, président, rappelle que les cotisations annuelles sont actuellement de 5 € pour les membres.

Après discussion, l'assemblée générale ordinaire, décide de fixer comme suit le montant des cotisations pour l'exercice :

- 5 Euros pour les membres.

Cette résolution est adoptée par 16 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M VILLEZ déclare la séance levée à 13H .

Fait à RIOLS
Le 23/11/2014

Le président

Le secrétaire